

Commune de SUBLES

Lotissement

" LE HAUT DE BRUNVILLE - SUD "

PLAN DE VENTE

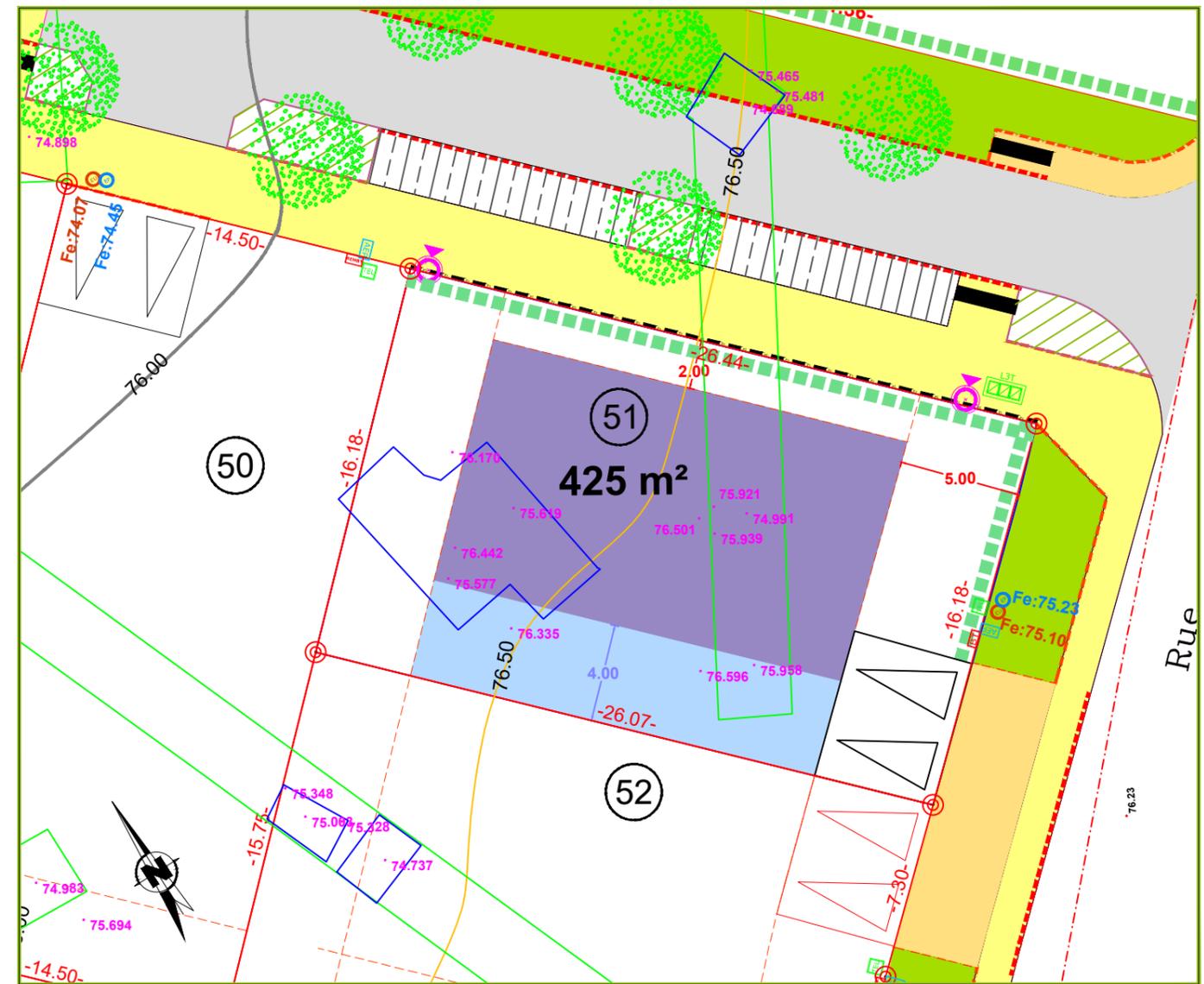
LOT n° 51

Référence cadastrale : AB n°197
Superficie : 425 m²
Surface de plancher 140 m²

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0003
délivré le 26 Mars 2021
rectifié le 16 Juillet 2021
Permis d'aménager modificatif : PA 014 679 20 D0003 M01
délivré le 21 Juillet 2022



Localisation du lot



Echelle : 1/250

Légende

<p> périmètre de l'opération</p> <p> haie sur talus existante conservée</p> <p> haie sur talus - plantation à charge aménageur</p>	<p>PARCELLAIRE</p> <p> limite de lot</p> <p> numéro de lot et surface 550 m² environ</p> <p> accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert</p> <p> accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle</p> <p> distance périmétrique</p> <p> distance de retrait entre piquet bois et borne OGE</p> <p>CONSTRUCTIBILITÉ</p> <p> recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction</p> <p> recul maximal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres)</p> <p> zone de constructibilité sans limitation de hauteur</p> <p> Cotation voirie projet</p>	<p> cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres)</p> <p> zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage</p> <p>FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE</p> <p> Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur</p> <p>LIMITES PARCELLAIRES</p> <p> obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur</p> <p> haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur</p> <p> Application cadastrale Borne retrouvée</p> <p> Borne OGE posée le 08/09/2022</p> <p> Piquet bois</p>	<p>Réseau électrique</p> <p> Coffret Cibe</p> <p> Coffret REMBT</p> <p>Réseau d'adduction d'eau potable</p> <p> Citerneaux</p> <p>Réseau de télécommunications</p> <p> Chambre L2T</p> <p> Regard de branchement</p> <p>Réseau d'éclairage public</p> <p> Candélabre</p> <p>Réseau d'eau pluviale</p> <p> Boîte de branchement EP</p> <p>Assainissement d'eaux usées</p> <p> Boîte de branchement EU</p> <p> Signe d'appartenance</p> <p> Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté</p>
--	---	---	---

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition...
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le Règlement de lotissement.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69